



## MODALITÉS D'INSCRIPTION AUX ACTIVITÉS OFFERTES PAR LE SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Les divers organismes ou fournisseurs qui gèrent et dirigent les autres activités offertes possèdent leurs propres politiques. Celles-ci n'engagent aucunement la responsabilité de la Ville de Coteau-du-Lac.

### L'INSCRIPTION EN LIGNE

Si vous avez déjà participé à une activité, vous êtes DÉJÀ dans notre base de données. Vous avez oublié vos informations? Pour les obtenir, écrivez-nous à [loisirs@coteau-du-lac.com](mailto:loisirs@coteau-du-lac.com) ou téléphonez-nous au 450 763-5822, poste 222

### DEUX OPTIONS POUR VOTRE COMPTE

A. Si vous ou un membre de votre famille avez déjà participé à une activité offerte par le Service des loisirs et de la culture et que vous détenez un compte, vous n'avez qu'à vous connecter avec votre nom d'utilisateur et votre mot de passe.

B. Si vous n'avez jamais participé à une activité offerte Par le Service des loisirs et de la culture et que vous êtes un nouvel abonné, vous devrez créer votre profil ainsi que celui des membres de votre famille à partir du site Internet de la ville au [www.coteau-du-lac.com](http://www.coteau-du-lac.com).

Le processus d'activation d'un nouveau dossier doit être approuvé par le Service des loisirs et de la culture et peut prendre jusqu'à 48 heures ouvrables. N'attendez donc pas la période d'inscription pour le compléter. **APRÈS 48 HEURES OUVRABLES, VOTRE COMPTE SERA ACTIVÉ. VOUS NE RECEVREZ AUCUN COURRIEL DE CONFIRMATION. VOUS POURREZ ALORS VÉRIFIER S'IL A BIEN ÉTÉ ACTIVÉ.**

### Note (Paiement et confirmation d'inscription) :

Veillez noter que votre inscription est confirmée seulement lorsque les frais d'inscription sont acquittés. Le paiement en ligne se fait uniquement par carte de crédit (Visa ou MasterCard).

### INSCRIPTION EN PERSONNE

**Lors d'une inscription en personne**, le paiement peut s'effectuer en argent comptant, chèque<sup>1</sup>, Interac, Visa ou MasterCard.

Lors de votre inscription, prenez note qu'une preuve de résidence pourrait être demandée par le Service des loisirs et de la culture. Sans preuve de résidence, le tarif pour les non-résidents s'appliquera.

Pour les inscriptions faites en personne, les résidents et les non-résidents doivent payer le coût régulier. Un montant de vingt pourcent (20 %) est ajouté au prix régulier pour les non-résidents. (Les résidents de Saint-Zotique et Les Coteaux paient le tarif résident).

<sup>1</sup> Les chèques doivent être libellés à l'ordre du Comité des loisirs de Coteau-du-Lac et datés du jour de l'inscription.

## MODALITÉS DE REMBOURSEMENT ET DE MODIFICATION

### Demandes de modification

- Vous n'aimez pas le cours auquel vous êtes inscrit? Le cours est trop intensif ou pas assez?  
Vous avez deux semaines pour changer de cours sans frais. Nous vous facturons que la différence entre les deux cours. Notez que dans le cas où le cours choisi est moins cher, aucun remboursement ne sera émis, mais un crédit restera disponible dans votre compte jusqu'à la session suivante. À la session suivante, si le crédit n'est pas utilisé, celui-ci est annulé.
- Dès la troisième semaine, aucune modification sans pièce justificative (certificat médical ou autre) ne sera acceptée. Une modification faite avec les pièces justificatives entraînera des frais administratifs de 10 % (minimum de 5 \$ de frais). Si le cours choisi est plus cher que le cours initial, la différence entre les deux tarifs devra également être payée. Notez que dans le cas où le cours choisi est moins cher, aucun remboursement ne sera émis, mais un crédit restera disponible dans votre compte jusqu'à la session suivante. À la session suivante, si le crédit n'est pas utilisé, celui-ci est annulé.
- Les demandes de modification doivent obligatoirement être faites par écrit à [loisirs@coteau-du-lac.com](mailto:loisirs@coteau-du-lac.com)

### Demandes de remboursement

- Les demandes de remboursement doivent obligatoirement être faites par écrit et accompagnées d'une pièce justificative (certificat médical ou autre).
- Toutes demandes de remboursement entraînent des frais administratifs de 10 % (minimum de 5 \$ de frais).
- Lorsque la demande est faite en cours de session, le remboursement sera fait au prorata des cours restants.
- Les demandes de remboursement doivent être acheminées par courriel à [loisirs@coteau-du-lac.com](mailto:loisirs@coteau-du-lac.com)